

OGEC ECOLE/COLLEGE SAINTE-MARTHE
AVENUE A.DAUDET
13150 TARASCON

Tél : 04 90 91 03 48

Tarascon le 31 Janvier 2026



M le Recteur de la région académique
M le Directeur Régional des finances publiques

Objet : Contrôle financier des établissements privés sous-contrat

Réf : CA 1/15 – CACL 34

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier 2024/2025
concernant **l'OGEC Ecole- Collège privés Sainte-Marthe** à savoir :

- Dossier global « association » certifié par notre Commissaire aux comptes : BILAN – COMPTE DE RESULTAT – Annexe Association
TABLEAU GS-CFRR et GS.CFRA
- **Annexe 2025** : DETAIL DU MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS -
DES AMORTISSEMENTS – DES DEPRECIATIONS – ECHEANCES –
VALEUR PLACEMENT – FONDS ASSOCIATIFS – PROVISIONS –
FONDS DEDIES – CREDIT BAIL – AVENANTS AUX CONTRATS ;
- **Compléments** : TARIFS ANNUELS PRATIQUES – POPULATION
SCOLAIRE –

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

La Chef d'établissement
Mme VIGNAL Marie-Françoise

Le Président de l'OGEC
M CORREARD GUY

Association OGEC École / Collège SAINTE MARTHE – Exercice Clos le 31 août 2025
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

OGEC ÉCOLE/COLLEGE SAINTE MARTHE

Avenue Alphonse Daudet
BP61
13152 TARASCON Cedex

SIREN 782 583 534

Association régie par la loi de 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 Août 2025

BUSSETTA Anita
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour D'appel d'Aix en Provence
SAS A.B.A
ZA ANJOLY
80 Boulevard de l'Europe
13127 VITROLLES
Tel. : 04.42.98.76.48

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2025**

Aux membres de l'association « OGECE École / Collège Sainte Marthe »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 25 janvier 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « OGECE École / Collège Sainte Marthe » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « OGECE École / Collège Sainte Marthe » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les règles et méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2024/2025, ont portées sur :

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation de l'ensemble des comptes.

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association « **OGEC École/Collège Sainte Marthe** ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association « **OGEC École/Collège Sainte Marthe** » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association « **OGEC École/Collège Sainte Marthe** » ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association « **OGEC École/Collège Sainte Marthe** ».

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix en Provence

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association « OGECE École / Collège Sainte Marthe » à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vitrolles,
Le 9 janvier 2026

Madame BUSSETTA Anita
Commissaire aux Comptes

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence



ACTIF	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	12 159 €	12 159 €	- €		100 €
Frais de recherche et de développement	9 609 €	9 609 €	- €		100 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 550 €	2 550 €	- €		- €
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	2 877 693 €	2 329 215 €	548 478 €		590 559 €
Terrains	102 038 €	66 182 €	35 856 €		38 912 €
Constructions	2 531 623 €	2 030 967 €	500 656 €		539 029 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	72 826 €	65 248 €	7 578 €		6 476 €
Autres immobilisations corporelles	171 207 €	166 818 €	4 388 €		6 142 €
Immobilisations corporelles en cours			- €		- €
Avances et acomptes			- €		- €
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	53 582 €	- €	53 582 €		51 830 €
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 502 €		2 502 €		750 €
Autres	51 080 €		51 080 €		51 080 €
Total I	2 943 434 €	2 341 374 €	602 060 €		642 489 €
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	691 €		691 €		2 500 €
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 966 €	2 354 €	7 612 €		8 304 €
Autres	2 342 €		2 342 €		11 563 €
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	283 315 €		283 315 €		309 458 €
Charges constatées d'avance	27 870 €		27 870 €		29 603 €
Total II	324 184 €	2 354 €	321 830 €		361 429 €
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 267 618 €	2 343 728 €	923 890 €		1 003 918 €

BILAN PASSIF AU 31/08/2025



PASSIF	Exercice 2024-2025	Exercice 2023-2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>	322 773 €	322 773 €
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres		
Report à nouveau	137 076 €	98 613 €
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	11 266 €	38 463 €
Situation nette (sous-total)	471 115 €	459 849 €
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	27 050 €	30 066 €
Provisions réglementées		
Total I	498 166 €	489 915 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II	- €	- €
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	- €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	294 172 €	387 772 €
Emprunts et dettes financières diverses		
<i>Avances et acomptes reçus</i>	6 900 €	5 715 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 205 €	51 784 €
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	67 866 €	57 213 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 068 €
Autres dettes	13 491 €	8 451 €
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 090 €	
Total IV	425 724 €	514 003 €
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	923 890 €	1 003 918 €



COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	- €	- €
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>	353 €	290 €
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	551 315 €	554 146 €
<i>dont parrainages</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	459 006 €	474 714 €
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Autres produits	44 €	61 €
Total I	1 010 718 €	1 029 210 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	294 €	280 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	352 547 €	347 902 €
Aides financières	1 001 €	1 211 €
Impôts, taxes et versements assimilés	14 876 €	18 091 €
Salaires et traitements	401 251 €	403 172 €
Charges sociales	133 239 €	127 317 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	92 346 €	95 467 €
Dotations aux provisions		
Autres charges	552 €	22 €
Total II	996 106 €	993 462 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 613 €	35 748 €
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 061 €	4 514 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	4 061 €	4 514 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 408 €	9 419 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	7 408 €	9 419 €
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 3 347 €	- 4 905 €
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	11 266 €	30 843 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		50 €
Sur opérations en capital		7 570 €



COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Total V	- €	7 620 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Total VI	- €	- €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- €	7 620 €
Total des produits (I + III + V)	1 014 779 €	1 041 344 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 003 514 €	1 002 881 €
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	11 266 €	38 463 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Prestations en nature</i>	142 665 €	140 202 €
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL	142 665 €	140 202 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	142 665 €	140 202 €
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL	142 665 €	140 202 €

EXERCICES		2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Elèves par niveaux	Ens. Pré-élémentaire	74	76	78	76	76
	Ens. Elémentaire	134	131	133	137	134
	Ens. Collège	208	226	222	220	218
TOTAL ELEVES SCOLARISES		416	433	433	433	428
dont	Demi-pensionnaires	270	300	290	290	280
	Pensionnaires					

TABLEAU DE SYNTHESE DES RESULTATS ANALYTIQUES DE LA GESTION SCOLAIRE PAR SECTEUR

GS.CFRA

EXERCICE :
2024/2025

OGE :
SAINT-MARTHE



RUBRIQUES		Ref. CFRR	Montants globaux de l'établissement
1.1.	Charges ou coût de fonctionnement	C	894 544 €
1.2.	Produits ou ressources de fonctionnement	H	1 004 546 €
N.1.	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT COURANTS excédentaire	H - C	110 002 €
	ou déficitaire	C - H	
2.1.	Charges exceptionnelles	I	- €
2.2.	Produits exceptionnels	J	- €
N.2.	RESULTATS NETS excédentaire	L - K	110 002 €
	ou		
	déficitaire	K - L	

Analyse sectorielle							Opérations exceptionnelles
Activités accessoires			Activités d'enseignement				
Restaurat	Act. Péri-Educatives	.../...	Ens. pré-élémentaire	Ens. Élémentaire	Ens. Collège	.../...	
239 754 €	97 165 €		110 937 €	131 435 €	315 254 €		
217 368 €	94 418 €		93 082 €	160 638 €	439 040 €		
				29 203 €	123 786 €		
22 385 €	2 747 €		17 855 €				
				29 203 €	123 786 €		
22 385 €	2 747 €		17 855 €				

EXERCICES		2024- 2025	2023- 2024	2022- 2023	2021- 2022	2020- 2021
Elèves par niveaux	Ens. Pré-élémentaire	74	76	78	76	76
	Ens. Élémentaire	134	131	133	137	134
	Ens. Collège	208	226	222	220	218
TOTAL ELEVES SCOLARISES		416	433	433	433	428
dont	Demi-pensionnaires	270	300	290	290	280
	Pensionnaires					

GESTION SCOLAIRE COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS RESUMES	
GS.CFRR	

EXERCICE :
2024/2025
OGE : SAINT-MARTHE


CHARGES		N	N-1
A	Coûts de Personnel	540 401 €	540 014 €
B 1	Equivalent loyer	142 665 €	140 202 €
B 2	Autres coûts	354 143 €	355 162 €
C	TOTAL DES CHARGES de fonctionnement de l'Exercice	1 037 209 €	1 035 378 €
I	Charges Exceptionnelles		
K	TOTAL CHARGES (C+I)	1 037 209 €	1 035 378 €

PRODUITS		N	N-1
D	Participation des Familles	448 395 €	466 232 €
E	Particip.Etat + Collectivités Publiques	450 690 €	466 121 €
F	Subventions de Fonctionnement	1 366 €	5 917 €
G	Autres Produits	102 782 €	88 205 €
H	TOTAL DES PRODUITS de Fonctionnement de l'Exercice	1 003 233 €	1 026 475 €
J	Produits Exceptionnels		2 970 €
L	TOTAL PRODUITS (H+J)	1 003 233 €	1 029 445 €

* EXCEDENT (L-K)		
------------------	--	--

* DEFICIT (K-L)	33 976 €	5 933 €
-----------------	----------	---------

TOTAUX	1 037 209 €	1 035 378 €
--------	-------------	-------------

TOTAUX	1 037 209 €	1 035 378 €
--------	-------------	-------------

ANNEXE 2025 OGEC SAINTE-MARTHE



I – INFORMATIONS GENERALES

OGEC SAINTE-MARTHE
AVENUE A.DAUDET
13150 TARASCON

Association de la loi 1901 déclarée sous le numéro W132002983 créée le 18/08/1942

Objet : « l'OGEC a la responsabilité de la gestion économique/ financière et sociale des Etablissements Ecole Privée catholique Sainte-Marthe et Collège privé catholique Sainte-Marthe »

Nature des activités :

ACTIVITES PEDAGOGIQUES	ACTIVITES ANNEXES
Enseignement primaire : Ecole maternelle 74 élèves Ecole élémentaire 134 élèves	Restauration scolaire
Enseignement secondaire : collège 208 élèves	

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- TRAVAUX :
 - o Investissement principal a été réalisé sur les chauffages réversibles du bâtiment construit en 2008. Ceux-ci étaient défectueux.
- PERSONNEL OGEC :
 - o Augmentation de la provision pour congés payés due à un certain nombre de congés de maladie assez important dans la durée.
 - o Un personnel d'éducation toujours en longue maladie depuis le 21/02/2022.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

- Projet de rénovation de l'entrée de l'Etablissement et de la cour des Maternelles réalisés à l'Automne 2025
- Départ prévu de l'équipe de direction fin Décembre 2025.
- Changement prévu de présidence à l'OGEC après l'AG du 27/01/2026

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Août 2025**, dont le total est de **923 890 €** et au compte de résultat dégagant un résultat positif de **11266 €**

L'exercice à une durée de 12 mois

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

REFERENTIEL COMPTABLE

Suivant l'Autorité des normes comptables ([ANC](#)) du 4 novembre 2022 a adopté le projet de **règlement N° 2022-06** modifiant le **plan comptable général** (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Le Règlement, **entre en vigueur** pour les comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et possible par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2023. Et l'application du règlement 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC N°2018-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

Quelques dispositions ont commencé à être appliquées sur l'exercice 2024-2025 au niveau du résultat exceptionnel.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

• **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III – NOTES SUR LE BILAN

• Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

• Amortissements et immobilisations

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens et suivant les taux appliqués habituellement.

• Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A noter la forte augmentation des taux de rendement des livrets A et Comptes sur livrets.

• Subventions d'investissements

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

INFORMATION CONCERNANT LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Evaluation des départs à la retraite au 31 Août 2025 : 16 Salariés en CDI à cette date,

Les engagements de retraite représentent un montant acquis de **50148.00 €**.

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

I 1) Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

L'Ogéc peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

2) Information sur les concours publics et les subventions :

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

3) Effectif employé pendant l'exercice :

Catégories : 3 Cadres – 2 agents de maîtrise – 15 employées

L'effectif annuel moyen défini par l'URSSAF au 31/12/2024 est de 13.73

4) Rémunération des dirigeants :

Il n'y a qu'un seul cadre dirigeant dans l'ensemble scolaire.

Suivant l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000€ et recevant une plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. L'obligation de publier dans le compte financier ces rémunérations et avantages en nature reviendrait dans le cas présent à communiquer une information à caractère personnel et individuel.

Cette information n'est donc pas donnée

5) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1920.00 € TTC, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

V - INFORMATIONS CONCERNANT LES CAUTIONS REÇUES

Caution MAIRIE de TARASCON sur un emprunt de 2007 (renégocié 2013) pour 50 % soit 52708 € au 31 Août

Caution MAIRIE de TARASCON sur un emprunt de 2012 (renégocié 2017) pour 50% soit 19521 € au 31 Août

Caution AMIS DU DIOCESE D'AIX ET D'ARLES sur le même emprunt pour 50% soit 19521€ au 31 Août

Caution MAIRIE de TARASCON sur un emprunt de 2017 pour 50% soit 67293 € au 31 Août

Caution AMIS DU DIOCESE D'AIX ET D'ARLES sur le même emprunt pour 50% soit 67293 au 31 Août

VI - INFORMATIONS SUR LE COMMODAT

Le terrain et les immeubles d'origines sont mis à la disposition de l'OGEC par commodat consenti par l'Association des Amis du Diocèse d'Aix et d'Arles.

Les constructions effectuées par l'OGEC reviendront de droit au propriétaire du terrain à l'issue du commodat.

Dans le cadre des recommandations de la FNOGEC un équivalent loyer est calculé et comptabilisé en Classe 8

Surfaces pondérées hors d'œuvre des bâtiments :

Bâtisse principale	1300 m2
Salle Polyvalente	150 m2
Préfabriqués	80 m2
Bâtiement CP --> CM1	420 m2
Bâtiment CM2-Physique	315 m2
Ecole Maternelle	400 m2
TOTAL	2665 m2

Loyer au 31 Août 2012 = 106051 pour 2565 m² €

Indice du coût de la construction connu au 1/09/23 : 2106

Indice du coût de la construction connu au 1/09/24 : 2143

Réévaluation du loyer : $140202 * 2143/2106 = 142665\text{€}$

V - INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

« BENEVOLAT »

- **Ateliers Pédagogiques :**

Des parents interviennent dans les classes de primaire pour aider aux ateliers culturels ou artistiques.

Des parents encadrent les enfants lors des sorties pédagogiques ou sportives

- **Administration et Gestion :**

Le Président et le Secrétaire de l'association mettent en place tous les conseils d'administration ou assemblée générale bénévolement.

ANNEXES JOINTS

I Mouvement des Immobilisations

II Mouvement des Amortissements

III Mouvement des dépréciations

IV Etat des Echéances créances et dettes

V Tableau des VMP

VI Variation des fonds propres

VII Tableau de suivi des subventions d'investissement

VIII Mouvement des provisions

IX Mouvement des fonds dédiés

X Tableau des engagements crédits bails

XI Tableau des concours publics et subventions



TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

2024-2025

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Augmentations (par réévaluation)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations
INCORPORELLES	Frais d'établissement	9 609 €					9 609 €	
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 326 €			776 €		2 550 €	
	Autres immobilisations incorporelles							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
	TOTAL I	12 935 €	- €	- €	776 €	- €	12 159 €	
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	102 038 €					102 038 €	
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui	2 498 509 €	40 784 €	7 669 €		2 531 624 €	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		72 601 €	4 860 €	4 636 €		72 825 €	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements						
		Matériel de transport						
		Matériel de bureau et informatique	84 500 €		5 317 €		79 183 €	
		Mobilier	89 856 €	2 168 €			92 024 €	
		Cheptel et immobilisations corporelles diverses						
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						- €	
	Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés							
	TOTAL II		2 847 504 €	47 811 €	- €	17 623 €	2 877 693 €	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées		51 080 €				51 080 €	
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières		750 €	4 152 €	2 400 €		2 502 €	
	TOTAL III		51 830 €	4 152 €	- €	2 400 €	53 582 €	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		2 912 269 €	51 963 €	- €	20 799 €	- €	2 943 434 €	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

2024-2025

 IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements de poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Amortissements supplémentaires sur immobilisations réévaluées
INCORPORELLES	Frais d'établissement	9 509	100 €			9 609 €	
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 326 €		776		2 550 €	
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL I	12 835 €	100 €	776,00 €	- €	12 159 €	
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains	63 126 €	3 056 €			66 182 €	
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	1 959 476 €	79 156 €	7 669 €	2 030 963 €	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		66 126 €	3 758 €	4 636 €	65 248 €	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements					
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau et informatique	78 843 €	3 470 €	5 317 €	76 995 €	
		Mobilier	89 371 €	452 €		89 823 €	
	Cheptel et immobilisations corporelles diverses						
TOTAL II		2 256 942 €	89 892 €	17 623 €	- €	2 329 211 €	
TOTAL GENERAL (I + II)		2 269 777 €	89 992 €	18 399 €	- €	2 341 370 €	



TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)



OBJET DES DEPRECIATIONS			Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :	• Incorporelles				
		• Corporelles				
		• Financières				
	Stocks et en-cours					
	Créances clients et usagers (familles, élèves)			2 354 €		2 354 €
	Autres créances					
	Valeurs mobilières de placement					
	TOTAL		- €	2 354 €	- €	2 354 €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation			2 354 €		
	financières exceptionnelles					

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)



CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	51 080 €		51 080 €
Sous-total créances de l'actif immobilisé	51 080 €	- €	51 080 €
Créances de l'actif circulant :			
Créances familles	712 €	712 €	
Créances reçues par legs et donations			
Créances sociales et fiscales	2 342 €	2 342 €	
Autres créances - Avance et acomptes sur commande	691 €	691 €	
Sous-total créances de l'actif circulant	3 745 €	3 745 €	- €
TOTAL CREANCES	54 825 €	3 745 €	51 080 €

Gestionnaire:
Créances familles 7612
A déduire acompte reçus :
6900 €
Solde 712 €

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	294 172 €	90 626 €	154 399 €	49 147 €	
Emprunts et dettes financières divers					
Sous-total dettes financières	294 172 €	90 626 €	154 399 €	49 147 €	
Dettes fournisseurs	40 205 €	40 205 €			
Dettes des legs et donations					
Dettes fiscales et sociales	67 866 €	67 866 €			
Dettes sur immobilisations		- €			
Autres dettes	13 491 €	13 491 €			
Sous-total autres dettes	121 562 €	121 562 €	- €	- €	
TOTAL DETTES	415 734 €	212 188 €	154 399 €	49 147 €	



NEANT



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU VI)

2023-2024

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	322 773 €				322 773 €
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	98 613 €	38 463 €			137 076 €
Excédent ou déficit de l'exercice	38 463 €		11 266 €	38 463 €	11 266 €
Situation nette (sous-total)	459 849 €	38 463 €	11 266 €	38 463 €	471 115 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Subventions d'équipement	30 066 €		4 500 €	7 516 €	27 050 €
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	489 915 €	38 463 €	15 766 €	45 979 €	498 165 €

TABLEAUX DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (TABLEAUX VII)

TABLEAU DE VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2024-2025



	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant global			Augmentations	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Subventions affectées à des biens non renouvelables	51 559 €			4 500 €	4 660 €	
Subventions affectées à des biens renouvelables						
TOTAL	51 559 €			4 500 €	4 660 €	51 399 €
Quotes-parts virées au résultat :						
Subventions affectées à des biens non renouvelables	21 493 €			7 516 €	4 660 €	
Subventions affectées à des biens renouvelables						
TOTAL	21 493 €			7 516 €	4 660 €	24 349 €

3 - TABLEAU DE DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE DES SUBVENTIONS (projet et financeur)	Montant à l'origine	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant viré au compte de résultat de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Subvention CD13 - 2017 - PPMS	5 000 €	2 000 €	500 €	1 500 €
Subvention CD13 - 2018 Travaux PMR	4 000 €	2 000 €	400 €	1 600 €
Subvention CD13 - 2019 Travaux PMR	6 000 €	3 600 €	600 €	3 000 €
Subvention CD13 - 2020 Création Monte personne - Acomp	18 000 €	14 400 €	1 200 €	13 200 €
Subvention CD13 - 2021-Renouvellement parc informatique	4 660 €			- €
Subvention CD13 - 2021 Cablage Collège	2 500 €	2 000 €	250 €	1 750 €
Subvention CD13 - 2022 Matériel frigoriphique	1 000 €	600 €	200 €	400 €
Subvention CD13 - 2022 Travaux de peinture	4 500 €	2 700 €	900 €	1 800 €
Subvention CD13 - 2022 Matériel Informatique	3 500 €	1 166 €	1 166 €	- €
Subvention CD13 - 2023 Façades Nord - Solde en cours	7 998 €	7 198 €	800 €	6 398 €
Subvention CD13 - 2024 Travaux de mise en conformité (s	15 000 €	4 500 €	1 500 €	3 000 €
Total	72 158 €	40 164 €	7 516 €	32 648 €



TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VIII)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice	
				Utilisées	Non utilisées		
PROVISIONS	Risques						
	Pensions et obligations similaires						
	Gros entretien						
	Autres provisions pour charges		NEANT				- €
	TOTAL	- €					- €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation						
	financières exceptionnelles						



TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES (TABLEAU IX)

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à utiliser à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : reports	Diminutions : utilisations en cours d'exercice		Transferts	Fonds restant à utiliser à la clôture de l'exercice	
				Montant	dont remboursements		Montant	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation								
Projet ou catégorie de projet 1								
Projet ou catégorie de projet 2								
...								
Contributions financières d'autres organismes								
Projet ou catégorie de projet 3								
Projet ou catégorie de projet 4								
...								
Ressources liées à la générosité du public								
Projet ou catégorie de projet 5								
Projet ou catégorie de projet 6								
...								
TOTAL								



TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU X)

Postes du bilan	Redevances payées HT		Redevances restant à payer HT				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
KONICA 2023-11	2 351 €	5 817 €	2 351 €	3 587 €		5 938 €	
KONICA 2025-10	237 €		950 €	3 561 €		4 511 €	- €
TOTAL	2 588 €	5 817 €	3 301 €	7 148 €	- €	10 449 €	

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
TOTAL				

TABLEAU DE DETAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS (TABLEAU XI)



	2024-2025	2023-2024
Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N
Aides à l'emploi		875,00 €
Aides au développement des compétences	800,00 €	1 800,00 €
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles		
Financement des formations par apprentissage		
Forfaits d'externat	450 690 €	466 121 €
<i>dont forfait Etat</i>	122 533 €	130 591 €
<i>dont forfait Etat Rappel triennal</i>	1 017 €	1 038 €
<i>dont forfait Département</i>	180 569 €	186 348 €
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	146 571 €	148 145 €
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
Sous-total concours publics	451 490 €	468 796 €
Subventions État		4 487 €
Subventions Région		
Subventions Département		1 430 €
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation		
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>		
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>		
Quote-part des subventions d'investissement	7 516 €	
Sous-total subventions d'exploitation	7 516 €	5 917 €
Total concours publics et subventions d'exploitation	459 006 €	474 713 €

ETABLISSEMENT	VILLE	NUMERO DE CONTRAT
ECOLE PRIVÉE SAINTE MARTHE	TARASCON	CA 1/15

DEMANDE D'AVENANT FINANCIER

2024/2025

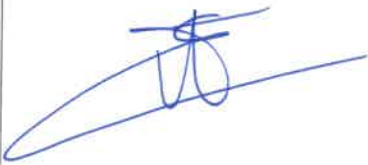
Madame **Audrey DUBOIS** agissant en qualité de Chef d'Etablissement,

Monsieur **Guy CORREARD** agissant en qualité de Président de l'Organisme de gestion de l'établissement, partie au contrat conformément aux dispositions législatives représentés par Monsieur Sébastien DEY, Directeur Interdiocésain, mandataire, demandent la conclusion d'un avenant au contrat d'association en cours.

	(A) Année Scolaire 2023/2024	(B) Augmentation en %	(C) Année Scolaire 2024/2025
Contribution des familles (somme mensuelle)	75.25€	5%	79.02€
Externat Surveillé (somme journalière)	8.73€	5%	9.17€
Demi-pension (somme par repas)	13.95€	5%	14.65€
Internat (somme par trimestre)			

Le 31 janvier 2024

CACHET ET SIGNATURES OBLIGATOIRES

Le Chef d'établissement 	CACHET DE L'ETABLISSEMENT ECOLE PRIVÉE CATHOLIQUE SAINTE MARTHE Av. Alphonse Daudet BP 61 13152 TARASCON Cedex	Le Président d'OGEC 
--	---	--

Les montants inscrits dans la colonne (A) correspondent aux montants portés sur l'avenant au contrat d'association de l'année 2023/2024 signé par le Préfet ou son délégataire et représentant les appels de fonds (tarif maximum) adressés aux familles.

Si vous désirez demander une augmentation au-delà de 5%, rectifiez les colonnes (B) et (C) et joindre un justificatif à l'attention des instances concernées.

(Retourner **LE TOUT** à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique **pour le 31 mars 2024**)

ETABLISSEMENT	VILLE	NUMERO DE CONTRAT
COLLEGE PRIVE SAINTE MARTHE	TARASCON	CACL 34

DEMANDE D'AVENANT FINANCIER

2024/2025

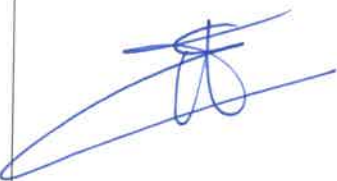
Madame **Audrey DUBOIS** agissant en qualité de Chef d'Etablissement,

Monsieur **Guy CORREARD** agissant en qualité de Président de l'Organisme de gestion de l'établissement, partie au contrat conformément aux dispositions législatives représentés par Monsieur Sébastien DEY, Directeur Interdiocésain, mandataire, demandent la conclusion d'un avenant au contrat d'association en cours.

	(A) Année Scolaire 2023/2024	(B) Augmentation en %	(C) Année Scolaire 2024/2025
Contribution des familles (somme mensuelle)	81.06€	5%	85.11€
Externat Surveillé (somme journalière)	8.73€	5%	9.17€
Demi-pension (somme par repas)	16.46€	5%	17.28€
Internat (somme par trimestre)			

Le 31 janvier 2024

CACHET ET SIGNATURES OBLIGATOIRES

Le Chef d'établissement 	CACHET DE L'ETABLISSEMENT COLLEGE PRIVE CATHOLIQUE SAINTE MARTHE Av. Alphonse Daudet BP 61 13152 TARASCON Cedex	Le Président d'OGEC 
--	--	--

Les montants inscrits dans la colonne (A) correspondent aux montants portés sur l'avenant au contrat d'association de l'année 2023/2024 signé par le Préfet ou son délégataire et représentant les appels de fonds (tarif maximum) adressés aux familles.

Si vous désirez demander une augmentation au-delà de 5%, rectifiez les colonnes (B) et (C) et joindre un justificatif à l'attention des instances concernées.

(Retourner **LE TOUT** à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique **pour le 31 mars 2024**)



OGEC SAINTE MARTHE TARASCON
TARIFS PRATIQUES & PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES
(PAR ELEVE ET PAR AN) - ANNEE 2024-2025

PARTICIPATION DES FAMILLES (PAR ELEVE)						PARTICIPATION DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES					
Années scolaires	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Années scolaires	N-4	N-3	N-2	N-1	N
SCOLARITE						FORFAIT COMMUNAL					
Préélémentaire Ainé	420 €	440 €	480 €	530 €	560 €	Préélémentaire	789,27 €	805,80 €	851,52 €	892,44 €	901,05 €
	370 €	380 €	420 €	470 €	500 €	Elémentaire	789,27 €	805,80 €	851,52 €	892,44 €	901,05 €
	170 €	180 €	210 €	260 €	290 €	FORFAIT D'EXTERNAT (ETAT)					
Elémentaire - Ainé	440 €	460 €	500 €	550 €	580 €	Collège - 80 élèves	798,44 €	798,44 €	807,81 €	814,41 €	820,75 €
	390 €	410 €	450 €	500 €	530 €	A partir du 81ème	441,43 €	441,43 €	446,61 €	450,26 €	453,77 €
	200 €	220 €	260 €	310 €	340 €	PARTICIPATION DES COLLECTIVITES - DEPARTEMENT					
Collège - Ainé	490 €	520 €	570 €	620 €	650 €	Collège - 80 élèves	564,06 €	587,81 €	606,46 €	647,74 €	692,20 €
	420 €	450 €	500 €	550 €	580 €	A partir du 81ème	309,52 €	322,55 €	332,78 €	355,43 €	379,83 €
	220 €	250 €	300 €	350 €	380 €	Part Matériel	322,97 €	341,91 €	345,76 €	368,85 €	368,15 €
DEMI-PENSION											
Préélémentaire	620 €	630 €	640 €	710 €	730 €						
Occasionnel	4,90 €	5,00 €	5,10 €	5,60 €	5,80 €						
Elémentaire	670 €	680 €	690 €	760 €	780 €						
Occasionnel	5,40 €	5,50 €	5,60 €	6,10 €	6,30 €						
Collège	750 €	760 €	770 €	840 €	860 €						
Occasionnel	5,90 €	6,00 €	6,10 €	6,60 €	6,80 €						



ENSEMBLE SCOLAIRE SAINTE-MARTHE

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLARISES

ANNEE 2024-2025

CONTRAT D'ASSOCIATION	NOMBRE D'ELEVES					NOMBRE DE CLASSES				
Années scolaires	N-4	N-3	N-2	N-1	N	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Maternelle	76	76	78	76	74	3	3	3	3	3,5
Elémentaire	134	137	133	131	134	5	5	5	5	5,5
TOTAL PRIMAIRE	210	213	211	207	208	8	8	8	8	9
Collège	218	220	222	226	208	8	8	8	8	8
TOTAL SECONDAIRE	218	220	222	226	208	8	8	8	8	8
TOTAL ETABLISSEMENT	428	433	433	433	416	16	16	16	16	17
Externes	151	143	143	128	156					
Demi-pensionnaires	277	290	290	305	260					
Pensionnaires										
EFFECTIF MOYEN PAR CLASSE										
Préélémentaire	25,33	25,33	26	25,33	21,14					
Elémentaire	26,8	27,4	26,6	26,2	24,36					
Collège	27,25	27,5	27,75	28,25	26					